

**CAHIER DES CHARGES**  
**OPEN PLUS**



**Superleague 2018/2019**  
**Présentée par GRDF**

# SOMMAIRE

<b>1. Conditions Générales</b>	2	
1.1 Préambule	2	
1.2 Désengagement	3	
1.3 Description de l'événement	3	
<b>2. Site de compétition</b>	4	
2.1 Accessibilité	4	
2.2 Terrain	4	
2.3 Poste de secours	6	
2.4 Toilettes	6	
2.5 Animateur DJ	6	
2.6 Bénévoles	6	
2.7 Officiels	6	
<b>3. Organisation Générale</b>	7	
3.1 Logistique	7	
3.2 Hébergement	7	
3.3 Restauration	8	
3.4 Transport sur site	8	
3.5 Matériel	8	
<b>4. Communication et Marketing</b>	10	
4.1 Plan média et relation presse	10	
4.2 Création et impression	10	
4.3 Droits Commerciaux	10	
4.4 GRDF – Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB	11	
4.5 Ballons Wilson	11	
4.6 Panneautique et publicité	11	
4.7 Tenues	12	
4.8 Merchandising	13	
<b>5. Dispositions Financières</b>	14	
5.1 Recettes de l'organisateur	14	
5.2 Prise en charge de la FFBB	14	
5.3 Dépenses de l'organisateur	14	
<b>6. Engagement</b>	17	

# 1. DISPOSITIONS GENERALES

## 1.1 Préambule

La Fédération Française de Basketball propose une offre globale de tournois, appelés Opens, sur chaque territoire de France, métropolitain ou ultramarin, dont le niveau de compétition croît depuis les Opens Start, puis les Opens Plus et enfin l'Open de France.

Les tournois Opens Plus font partie du circuit Open Plus de la Superleague 3x3 FFBB, présentée par GRDF. Ce dernier débute en mai et qualifie les meilleures équipes à l'Open de France (dernière semaine de juillet) et respecte le règlement officiel FIBA 3x3.

A l'horizon 2021, seront créés 12 tournois Opens Plus masculins et féminins de niveau 1, 24 Opens Plus de niveau 2, et enfin un Open Plus de niveau 3 par département.

### Ce cahier des charges concerne les Opens Plus de niveau 2.

Les tournois Opens Plus font partie du circuit Open Plus de la Superleague 3x3 FFBB, présentée par GRDF. Ce dernier débute en mai et qualifie les meilleures équipes à l'Open de France (dernière semaine de juillet) et respecte le règlement officiel FIBA 3x3.

L'attribution de l'organisation d'un Open Plus est soumise au respect de ce cahier des charges.

L'organisateur préparera l'événement en étroite collaboration avec la FFBB.

Il sera tenu de respecter les stipulations du présent cahier des charges, et faire respecter auprès des tiers toute obligation souscrite par lui en exécution de ce cahier des charges et/ou relative à l'événement.

Il sera responsable vis à vis de la FFBB de tout manquement personnel et/ou de tiers avec qui il aurait contracté pour l'exécution du cahier des charges ou de l'événement, nonobstant tout recours direct éventuel de la FFBB auprès de ces tiers.

Toute action envisagée sortant du cadre du présent cahier des charges, et n'étant pas prévue par ses stipulations, devra être soumise à la FFBB pour approbation.

Les détails d'application de ce cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants de la FFBB et l'organisateur. Dans cet esprit, des échanges permanents et des réunions seront à programmer entre la FFBB et l'organisateur.

## Candidature à l'organisation

Tout organisateur d'un Open Plus doit remplir un dossier d'inscription et, en cas d'attribution, s'acquitter d'un droit financier :

- Tournoi masculin et féminin : mille cinq cent euros (1 500 €)
- Tournoi masculin seul : mille deux cent euros (1 200 €)
- Tournoi féminin seul : six cent euros (600 €)

Le dossier d'inscription (ci-joint en annexe 1) doit être retourné, avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2018, à la FFBB qui détermine le calendrier de la saison après que la commission 3x3 de la FFBB ait examiné l'ensemble des candidatures dans les trois semaines suivant la date de clôture des candidatures (clôture des candidatures le 1<sup>er</sup> Décembre 2018).

L'organisateur devra, au jour de la compétition, être affilié à la FFBB.

Il s'engage à réaliser un événement sociétal (concours de shoot solidaire, sensibilisation au handicap, tournois 3x3 à destination des quartiers prioritaires, etc), en amont, pendant, ou en aval de l'évènement ; dont les modalités seront définies dans un document annexe fourni aux organisateurs retenus par la FFBB. L'organisation d'un tournoi Open Plus est attribué à l'organisateur pour une durée de 3 ans. L'organisateur devra, durant ces trois ans, avant le 1<sup>er</sup> Septembre de chaque année, confirmer sa volonté

de réorganiser un tournoi Open Plus et renouveler son affiliation à la FFBB. En cas de non confirmation, la date du tournoi sera ouverte à candidature.

## 1.2 Désengagement

Dans l'hypothèse où l'organisateur se désengagerait de l'organisation de son Open Plus ou rendrait impossible son exécution du fait de ses manquements au présent cahier des charges, d'un comportement fautif délictuel, de sa négligence ou de son imprudence, il sera redevable d'une indemnité au profit de la FFBB. Cette indemnité sera déterminée par la commission 3x3 et correspondra au montant des investissements contractés par la FFBB pour l'organisation du tournoi.

## 1.3 Description de l'événement

Les Opens Plus sont des tournois dont l'inscription des équipes s'appuie sur le ranking individuel FIBA des joueurs qui les composent (classées dans l'ordre décroissant du cumul des points au ranking FIBA des 4 joueurs qui les composent).

### Format :

Ils sont constitués de deux tournois : un tournoi final regroupant 12 équipes, précédé la veille d'un tournoi de qualification (uniquement pour les hommes) réunissant 8 équipes.

Un tournoi Open Plus masculin se déroule donc sur deux journées, idéalement le vendredi (tournoi de qualification) et samedi (tournoi final). Un Open Plus féminin se déroule sur une seule journée, idéalement le samedi.

### Open Plus masculin :

Les équipes classées de 1 à 8 sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces 8 équipes, s'ajoutent deux équipes issues du tournoi de qualification, une wild card organisateur, et une wild card FFBB.

Le tournoi de qualification (TQ) regroupe les équipes classées de 9 à 14, ainsi que deux wilds cards organisateurs.

### Open Plus féminin :

Les équipes classées de 1 à 9 sont directement qualifiées au tournoi final. A ces 9 équipes, s'ajoutent deux wild cards organisateur et un wild card FFBB.

### Coût de l'inscription :

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et impérativement payé par les équipes avant le début des qualifications (le tarif recommandé par la FFBB étant de 100€ par équipe).

L'organisateur s'engage à ce que chaque joueur ait un profil validé sur le site [www.play.fiba3x3.com](http://www.play.fiba3x3.com) et à utiliser l'Event Maker pour la gestion de l'Open Plus. Il s'engage également à respecter les partenariats négociés par la Fédération en utilisant les supports de communication fournis (se reporter à la partie 4 "Communication et Marketing").

Pour plus d'informations sur les modalités des Opens Plus (formats, conditions d'accès des équipes, etc), l'organisateur pourra se reporter au Règlement Général Open 3x3, chapitre II "OPEN PLUS".

## 2 SITE DE COMPÉTITION

### 2.1 Accessibilité

Le choix du site se portera sur un lieu facilement accessible par les transports (gare SNCF – aéroport – desserte autoroutière) pour les compétiteurs.

Le site de compétition devra se situer dans un environnement offrant la meilleure communication pour l'évènement et être accessible et fréquenté par le plus large public (exemples : place en centre-ville, centre commercial, etc.).

### 2.2 Terrain

#### 2.2.1 Surface

L'organisateur doit mettre à disposition une surface plane et lisse dégagée de tout obstacle au sol ou dans les airs.

L'espace mis à disposition doit être au minimum de 800 m<sup>2</sup> et devra supporter une charge de 600kg/m<sup>2</sup>.

#### 2.2.2 Terrains de jeu

Le site sera composé au minimum de 1 terrain de 3X3 :

- 1 terrain central avec 200 places assises minimum
- 1 terrain annexe (non obligatoire) pour les échauffement et animations
- Le terrain de Basket-Ball sera fourni et acheminé par la FFBB : il comprend un revêtement de sol, un but de basket, l'appareillage des 12 secondes ainsi que des éléments d'habillage du site (voir partie 4 du présent document) et une arche gonflable d'entrée
- 1 tableau d'affichage pour les programmes et les résultats (sous réserve de disponibilité)

L'organisateur aura à sa charge :

- Les tests du décret de juin 1996 sur les buts de basket (test à 320 kg)
- Les tests des tribunes et des points électriques
- L'installation des points électriques nécessaires à l'alimentation des tentes et terrains
- L'installation des places assises du terrain central d'une capacité d'au moins 200 places et assurant la meilleure visibilité de l'espace de jeu
- Un espace d'organisation couverte dans lequel la régie, le DJ, l'animateur, la table sportive et la communication seront installés
- Un espace couvert dit "player's lounge" dans lequel seuls les joueurs pourront accéder
- Un espace couvert dit espace médical réservé aux secouristes et au kiné
- La sonorisation
- La location et l'installation d'un écran LED (minimum 7m<sup>2</sup> avec une résolution minimum de 6mm) avec régie pour l'affichage sportif et la diffusion de spots promotionnels
- L'installation d'une connexion internet pour assurer la gestion du tournoi via l'Event Maker

La totalité du site doit être clos (exemple : barrières Vauban) avec des accès identifiés pendant le déroulement de l'évènement et fermés le soir pour assurer le bon gardiennage nocturne.

### **2.2.3 Tribunes et places assises**

L'organisateur doit prévoir une tribune d'une capacité de 200 places assises. S'il n'est pas possible d'installer une tribune, l'organisateur doit prévoir une capacité de 200 places assises.

### **2.2.4 Barriérage**

L'organisateur doit prévoir un barriérage du site de l'évènement de manière à délimiter le site, et à avoir des points d'entrée bien distincts de façon à faciliter la sécurité sur le site.

### **2.2.5 Sécurité**

L'organisateur a en charge le gardiennage du site jour et nuit depuis la livraison du matériel la veille de l'évènement par la FFBB à l'enlèvement de celui-ci après démontage du site. Les dates de livraison/enlèvement seront précisées ultérieurement en fonction du planning de la compétition.

### **2.2.6 Kinésithérapeute**

L'organisateur doit prévoir un poste de kinésithérapie mis à disposition pour les joueurs du tournoi sur toute la durée de la compétition.

### **2.2.7 Eclairage (au choix de l'organisateur)**

En cas de déroulement de la compétition en nocturne, le site doit avoir un éclairage suffisant pour permettre le bon déroulement de la compétition. Un éclairage de 1 000 lux au sol est nécessaire sur le terrain central. A ce titre, l'organisateur doit prévoir les installations nécessaires. Selon l'infrastructure choisie, celle-ci devra se situer au minimum à 2 mètres de distance du terrain et être sécurisée afin d'éviter que les joueurs ne se blessent. Des essais seront à programmer le soir de l'installation afin d'ajuster le réglage des lumières.

### **2.2.8 Sonorisation**

L'organisateur devra prévoir la sonorisation du terrain.

L'organisateur veillera à obtenir de la ville une autorisation de diffusion sonore, et devra en fournir la preuve par la transmission d'un document au pôle 3x3 de la FFBB.

### **2.2.9 Internet**

L'organisateur doit installer un réseau internet dédié (différent du réseau proposé par la ville), afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Event Maker

### **2.2.10 Site de repli en cas d'organisation de l'Open sur une place extérieure**

L'organisateur doit prévoir une salle de repli utilisable en cas d'intempéries pour la totalité de la compétition. Cette salle sera classée, à minima, H1 par la FFBB. Il devra disposer du matériel suivant :

- Sonorisation
- 3 tables pour la gestion sportive (une table pour la table de marque, une pour l'EventMaker et une pour le Juge Arbitre)
- 10 chaises

Ce gymnase se situe dans un rayon de 5 kilomètres autour du site de compétition initial.  
L'organisateur veille à ce que toutes les conditions soient remplies pour que les compétitions et remises de récompenses puissent se dérouler normalement et aller à leurs termes.

### **2.2.11 Arche FFBB**

Une arche gonflable, fournie par la FFBB lors de la livraison des terrains la veille de l'évènement, sera installée par l'organisateur afin de délimiter l'entrée du public. Ce dernier devra prévoir un accès électrique de 16A.

## **2.3 Poste de secours (Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) )**

L'organisateur se doit d'assurer la sécurité du public et des participants.

A ce titre, un poste de secours doit être présent. Il sera tenu par une association locale ou une antenne locale d'association nationale. Il sera destiné aux joueurs comme au public. L'association fournira le véhicule et le matériel nécessaire. La prise en charge du poste de secours et le dimensionnement du dispositif incombent à l'organisateur.

A titre informatif, pour un effectif prévisible déclaré du public P1, pour 500 personnes :

Ratio d'intervenants secouristes :  $RIS = 0.4$

Effectif pair d'intervenants secouristes : 2

Type de DPS : point d'alerte et de premiers secours

## **2.4 Toilettes**

Si le site choisi n'est pas équipé de toilettes gratuites, l'organisateur devra installer des sanitaires chimiques mobiles (au moins 2).

## **2.5 animateur et DJ**

L'organisateur est en charge de l'animation de la compétition. Il doit prévoir de ce fait la présence d'un animateur et d'un DJ.

## **2.6 Bénévoles**

L'organisateur doit constituer une équipe de bénévoles pour encadrer les différentes missions liées au bon déroulement du tournoi. Les principales missions des bénévoles sur un Open Plus sont :

- Montage et démontage du terrain 3x3 (au moins 6 personnes)
- Gestion des tables de marque
- Accueil et suivi des équipes
- Accueil et placement du public
- Gestion de l'espace restauration et de l'éventuelle buvette
- Responsable des protocoles
- Gestion des animations

## **2.7 Officiels**

### **Arbitres**

6 refs et 1 juge arbitre sont nécessaires : ils seront désignés par la FFBB au moins 1 mois avant l'évènement. Les refs, le juge arbitre et l'organisateur reçoivent la notification de leur désignation par mail. En cas de remplacement de ref, l'organisateur et le juge arbitre sont avertis par email.

L'organisateur doit être en mesure de proposer un espace pouvant accueillir 10 personnes pour les refs et le juge arbitre. Celui-ci doit se situer à l'hôtel et/ou à proximité de la place pour que les arbitres puissent s'y rendre à pied ou en transport en commun.



### 3. ORGANISATION GENERALE

#### 3.1 Logistique

Listing des prestataires à contacter par l'organisateur pour l'ensemble des besoins évoqués ci-dessous :

- Hôtels (Niveau 2 étoiles minimum)
- Restauration
- Sonorisation
- Speaker
- DJ
- Location d'un écran et sa gestion (minimum de 5m2)
- Location chapiteau/tentes/tribunes/barrières
- Location de tables et chaises
- Mise à disposition d'électricité
- Société de sécurité
- Achat eau (si besoin)
- Prestataires de toilettes (si besoin)
- Internet
- Éclairage (si besoin)

#### 3.2 Hébergement

L'hébergement pour les équipes et les officiels doit être de catégorie 2 étoiles au minimum.

Les équipes sont hébergées dans des hôtels desservis par les transports en commun locaux ou proches du site pour les trajets gare/hôtel et hôtel/lieu du tournoi.

L'hébergement doit être approuvé préalablement lors de la visite de repérage (petit-déjeuner inclus) selon le détail suivant :

- Equipes 24 chambres twins pour 1 nuit
- Ref 3 chambres twins pour 1 nuit
- Juge-Arbitre 1 Single pour 2 nuits

#### Récapitulatif Open Plus masculin (à modifier si plusieurs hôtels différents) :

	Veille de l'évènement	J1 Jour de qualification	J2 Jour du tournoi final
Equipes tournoi final	0	24 twins	0
Juge-Arbitre	1 single	1 single	0
Refs	0	3 twins	0
<b>TOTAL</b>	1 single	27 twins 1 single	0

#### Récapitulatif Open Plus féminin (à modifier si plusieurs hôtels différents) :

	Veille de l'évènement	J TF
Equipes tournoi final	24 twins	0
Juge-Arbitre	1 single	0
Refs	3 twins	0
<b>TOTAL</b>	27 twins et 1 single	0

### 3.3 Restauration

L'organisateur devra proposer une solution de restauration selon le détail ci-dessous.

Les menus devront proposer une alternative végétarienne.

Le jour de chaque tournoi (qualification ou final), l'organisateur aura à sa charge les repas du midi pour les équipes engagées.

Concernant les officiels :

- Les repas des refs sont pris en charge par l'organisateur à partir du début du tournoi de qualifications jusqu'au repas de midi le jour du tournoi final.
- Les repas du Juge Arbitre sont pris en charge par l'organisateur à partir de la veille du début du tournoi de qualifications jusqu'au repas de midi le jour du tournoi final.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des minimums.

#### Récapitulatif Open Plus masculin :

	Veille de l'évènement	J1 MIDI Jour de qualification	J1 SOIR Jour de qualification	J2 MIDI Jour du tournoi final
Equipes	NON	OUI	NON	OUI
Juge-Arbitre	OUI	OUI	OUI	OUI
Refs	NON	OUI	OUI	OUI
TOTAL REPAS	1	39	7	55

#### Récapitulatif Open Plus féminin :

	Veille de l'évènement	J TF MIDI (Jour du tournoi final)
Equipes	NON	OUI
Juge-Arbitre	OUI	OUI
Refs	NON	OUI
TOTAL REPAS	1	55

### 3.5 Matériel

#### 3.5.1 Ballons

La FFBB dote l'organisateur de 10 ballons cuir 3x3. Ces ballons devront être utilisés lors de toutes les rencontres du tournoi Open Plus (tournoi qualificatif + tournoi final)

#### 3.5.2 Eau

L'organisateur devra aménager au moins 1 point d'eau potable sur le site de compétition. Si aucun point d'eau n'est accessible, l'organisateur prévoit un stock d'eau pour les joueurs pour l'évènement.

L'organisateur devra fournir un stock d'eau pour les bénévoles et les intervenants durant la totalité de la manifestation.

### **3.5.3 Matériel terrain**

L'organisateur fournira :

- Sur le terrain :
  - 1 table
  - 3 chaises
  - 1 point électrique (16A – multiprises)
  
- Un tire palette pour le montage et démontage du site. Ce matériel est utilisé par le personnel chargé du montage et du démontage du terrain et titulaire du CACES R389 CATÉGORIE 1.

### **3.5.4 Tenue des participants/arbitres**

La FFBB fournit au moins 1 mois avant la date de l'évènement :

- Des tenues pour les équipes participantes à l'Open Plus
- Les tenues pour les refs
- Les t-shirts pour les bénévoles (liste du nombre de bénévoles fourni par l'organisateur 1 mois avant la date de l'évènement)

L'organisateur doit fournir à la FFBB un accès pour toutes les livraisons de matériel.

## **4. COMMUNICATION ET MARKETING**

### **4.1 Plan média et relations presse**

L'organisateur s'engage à faire la promotion de l'Open Plus auprès des collectivités, des commerçants, des clubs locaux affiliés à la FFBB et de relayer les informations sur ses supports de communications internes et externes. L'organisateur assurera également les liens avec la presse et les médias locaux afin d'obtenir une couverture médiatique de l'événement en amont, pendant et en aval de la manifestation.

La FFBB se charge de communiquer auprès des médias nationaux, sur son site internet et via ses réseaux sociaux.

La FFBB réalise une banque de photos et vidéos de l'Open Plus afin d'en faire la promotion post événement.

### **4.2 Création et impression des documents de communication**

La FFBB fournit à l'organisateur une affiche personnalisable pour son tournoi.

### **4.3 Droits commerciaux**

#### **4.3.1 Droits de retransmission T.V. / Internet**

Tous les droits sont la propriété exclusive de la FFBB.

Dans l'hypothèse où une chaîne de télévision et/ou un site Internet souhaiteraient retransmettre la manifestation, ils doivent en faire la demande écrite auprès de la FFBB.

#### **4.3.2 Catégories de Partenariat**

Seule la FFBB peut décerner les titres de :

- Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB
- Partenaire de la Superleague 3x3 FFBB
- Fournisseur de la Superleague 3x3 FFBB
- Partenaire 3x3 FFBB
- Fournisseur 3x3 FFBB

Les partenariats développés par l'organisateur devront être validés au préalable par la FFBB la veille de l'événement par l'équipe du pôle 3x3 présente sur le lieu du tournoi. Les partenaires ne respectant pas le cahier des charges n'apparaîtront pas sur le site.

Ceux-ci ne viendront pas en concurrence des secteurs d'exclusivité des partenaires fédéraux, à savoir :

- Energie

- Assurance
- Banques
- Mutuelle
- Sol sportif
- Textile
- Ballons

La FFBB informera régulièrement l'organisateur quant aux éventuels changements dans ces secteurs d'exclusivité.

L'organisateur pourra commercialiser les catégories suivantes :

- Partenaire de l'Open Plus de ...
- Fournisseur de l'Open Plus de ...

#### **4.4 GRDF – Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB**

GRDF est le Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB. A ce titre :

- Le logo GRDF sera à l'emplacement prioritaire en bas à droite du visuel de l'Open Plus et séparé des logos des autres partenaires
- L'organisateur devra mettre en place, entre les différents participants, un concours de tirs à 2-points, dénommé le « GRDF Shoot Contest », lors de l'Open Plus
- GRDF pourra bénéficier, s'il le souhaite, d'un espace d'information, mis à disposition par l'organisateur, sur le site de la compétition
- L'organisateur devra diffuser, à un moment correspondant au pic d'affluence de l'Open Plus, un clip publicitaire GRDF sur l'écran géant
- GRDF pourra faire intervenir, s'il le souhaite, sa mascotte lors de l'Open Plus

Les supports de communication GRDF seront acheminés par GRDF au plus tard la veille de l'évènement.

#### **4.5 Ballons officiels pour le « GRDF Shoot Contest »**

Le « GRDF Shoot Contest » doit se jouer avec les ballons officiels 3x3 fournis par la FFBB.

#### **4.6 Panneautique et publicité**

La panneautique autour du terrain ainsi que les éléments d'habillage du site (exemple : flammes), y compris ceux des partenaires fédéraux du 3x3, seront fournis, acheminés au plus tard la veille de l'évènement et installés par la FFBB suivant le schéma ci-dessous. La surface de jeu ne portera aucune inscription ou publicité autre que celles définies par la FFBB. La face avant de la mousse de protection du panier pourra être utilisée par l'organisateur avec un marquage temporaire à ses frais (1 seul logo d'une taille maximale de 2000 cm<sup>2</sup>). En cas de dégradation (exemple : sticker permanent), les frais de remplacement de la mousse de protection seront à la charge de l'organisateur. Tout autre support fourni par l'organisateur, les collectivités territoriales ou les partenaires locaux de l'Open Plus fera l'objet d'un schéma d'implantation global du site soumis à la validation de la FFBB au plus tard un mois avant l'évènement.

#### Schéma d'implantation de la panneautique du terrain principal



Dimensions obligatoires pour les panneaux bord de terrain : modèle « pli-pop » ou « tobblos » de format 200x100cm.

Dimensions recommandées pour les flammes : modèle « Beach Flag » de format 388x90 cm.

L'organisateur peut utiliser ses propres fournisseurs de panneau publicitaire pour équiper le bord de terrain :

- Il devra intégrer à ses frais les supports relatifs à la Superleague 3x3 FFBB et aux partenaires fédéraux 3x3
- L'ensemble devra être homogène
- Le schéma d'implantation global du site sera soumis à la validation de la FFBB au plus tard un mois avant l'évènement

## 4.7 Tenues

Tous les matches officiels de l'Open Plus devront se jouer avec les tenues fournies par la FFBB.

La FFBB met à disposition 3 espaces pour l'organisateur :

- **Espace A pour le logo de l'Open Plus :**

Emplacement : face avant du maillot

Taille maximale : 320 cm<sup>2</sup>

- **Espaces B et C pour les partenaires locaux :**

Emplacement : face avant du short (jambe gauche) et face arrière du short (jambe droite)

Taille maximale : 100 cm<sup>2</sup> pour chaque marquage

Les frais de marquage pour ces 3 espaces seront à la charge de l'organisateur. La FFBB validera au préalable au moins un mois avant l'évènement la maquette de la tenue complète avec ces différents marquages. En absence de validation, l'organisateur ne pourra pas utiliser ces espaces de communication.

## 4.8 Merchandising

L'organisateur peut proposer une vente de produit sur le site. Cependant, tous produits reprenant les logos de la FFBB ou de la Superleague 3x3 FFBB devront être validés en amont par la FFBB au moins un mois avant l'évènement.

## 5. DISPOSITIONS FINANCIERES

**Dans tous les cas, la FFBB n'ira pas au-delà de sa prise en charge (5.2), et si l'événement doit être déficitaire pour l'organisateur, aucune aide financière ne pourra être demandée à la FFBB.**

### 5.1 Recettes de l'organisateur

Les recettes pour l'organisateur sont réparties comme suit :

- Subventions des Collectivités Territoriales
- Partenariats locaux et échanges marchandises\* (Sous réserve de respecter l'article 4.3.2 du présent cahier des charges)
- Buvette (sous réserve d'autorisation délivrée par la ville)
- Frais d'engagement des équipes
- Merchandising (produit dérivées)
- Monétisation de la wild card (achat direct ou tournoi préalable)
- Commercialisation de relations publiques

\*Rappel des espaces commercialisables : habillage du site, spots publicitaires sur l'écran LED, espaces (x2) sur le short des participants, annonce micro par l'animateur, animations entre les matchs, etc.

### 5.2 Prise en charge de la FFBB

- La mise à disposition d'un terrain et d'un but de basket avec supervision du montage et démontage par un technicien mis à disposition par notre partenaire GERFLOR
- Le transport du terrain et du but de basket livré la veille de l'évènement
- Le prize money du tournoi (masculin ou féminin) d'un montant de 2000 euros (1000 euros à l'équipe vainqueur, 600 euros à l'équipe finaliste, 200 euros aux demi-finalistes)
- Les t-shirts des bénévoles
- Les ballons officiels cuir 3x3 Wilson
- Les tenues des équipes
- Le déplacement, la mise à disposition, et la tenue des refs
- Les déplacements, la mise à disposition, et la tenue du Juge Arbitre
- Les éléments d'habillage du site (voir partie 4 du présent document)
- 1 tableau d'affichage pour les programmes et les résultats
- L'appareillage des 12 secondes
- La création d'un visuel standard personnalisable
- La mise à disposition d'une arche gonflable d'accueil Superleague
- Le transport de l'arche gonflable d'accueil Superleague livrée la veille de l'évènement.



## 5.3 Dépenses de l'organisateur

L'organisateur prend en charge toutes les dépenses afférentes à l'organisation et au respect de ce cahier des charges, à savoir notamment :

### 5.2.1 Frais de restauration

- La restauration pour ses bénévoles, les équipes, le Juge Arbitre et les refs.

### 5.2.2 Frais de transport

- Les frais de transport sur site des participants (Juge Arbitre, refs et joueurs), si accès au site de compétition en transports en commun depuis l'hôtel.

### 5.2.3 Frais liés à la logistique du site

- Sécurité (jour et nuit)
- Poste de secours
- Location et d'installation suivant cahier des charges :
  - Des toilettes
  - Des tentes du site de l'évènement
  - Des places assises (200 places)
  - De l'électricité
  - Des tests des panneaux / tribunes / électricité
  - De la sonorisation du site
  - De l'écran LED (minimum 5m<sup>2</sup>) et sa gestion
  - D'une connexion internet
  - De l'éventuel éclairage
- Les éventuels frais d'impression des documents de communication ainsi que les frais d'achat d'espaces commerciaux (sucettes Decaux, 4x3, abribus, presse...) si pas d'accord avec le réseau des collectivités
- Les éventuels frais d'animation

### 5.2.4 Formalités préalables obligatoires

- L'organisateur doit veiller au respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur
- L'organisateur devra accomplir les démarches nécessaires auprès de la SACEM ;
- Assurances :

L'organisateur a l'obligation de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'évènement, les participants, préposés et bénévoles, ...

L'organisateur a l'obligation de prévenir les participants de l'intérêt qu'ils ont à souscrire à une assurance individuelle-accident couvrant les éventuels dommages qu'ils se causeraient eux-mêmes du fait de leur pratique sportive.

### 5.2.5 Frais annexes

- Les frais de marquage du logo du tournoi et d'éventuels sponsors sur les tenues (cf paragraphe 4.7)

## 6. ENGAGEMENT

L'organisateur adhère au présent cahier des charges, reconnaît qu'il possède valeur de convention, et s'engage à en respecter strictement les stipulations.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent cahier des charges sera exclusivement étudié par la commission 3x3 de la FFBB.

En outre, il est précisé que la qualité d'une organisation est souvent jugée sur des détails dont en particulier la qualité de l'accueil et la disponibilité de l'organisateur. Ce dernier s'engage alors à satisfaire au mieux ces objectifs.

*Le / La ..... a été désigné comme organisateur de l'événement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.*

Fait à ..... en deux exemplaires le .....

Pour la FFBB

Pour l'Organisateur Local